



# CONSEIL MUNICIPAL

## PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

**Séance publique du  
15 mars 2023**

# SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

## I. PRÉAMBULE

I-1 : – Compte rendu

I-2 : – Présentation de la liste des décisions de non-préemption ou préemption en réponse aux déclarations d'intention d'aliéner

I-3 : - Présentation des indemnités pour fonctions électives perçues au titre de l'année 2022

## II. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

II-1 : Demande de subventions : Fonds Vert

## III. FINANCES

III-1 : Contribution 2023 au SYDER

III-2 : Subventions 2023

III-3 : Vote des taux

**Concernant les budgets Commune (M14), Eau et assainissement (M49) et Loyers commerciaux :**

III-4 : Approbation des comptes administratifs 2022

III-5 : Affectation des résultats

III-6 : Approbation des Budgets Primitifs 2023

## IV. RESSOURCES HUMAINES

IV-1 : Création de 10 (dix) postes de saisonniers – filière technique

IV-2 : Création d'un poste d'AESH (accompagnant des élèves en situation de handicap) à temps non complet (39 h par mois annualisées)

IV-3 : Conditions d'exercice du travail à temps partiel

IV-4 : Mise à jour du tableau des effectifs

IV-5 : Projet d'assistance à l'évaluation des facteurs de risques psychosociaux (RPS)

## **V. URBANISME**

V-1 : Cession des parcelles D407 et D1078

V-2 : Cession de la parcelle D1078

V-3 : Nomination de l'impasse – Projet Terre et Logis – Le Clos du Dauphiné

## **VI. DÉVELOPPEMENT DURABLE**

VI-1 : Création de la commission Projet de Territoire

## **VII. QUESTIONS DIVERSES**

## I PRÉAMBULE

### I-1 : – Compte rendu

**Monsieur le Maire :** Bonjour à tous et bienvenue. Il faut désigner un/une secrétaire. Corinne Grimaud sera donc la secrétaire de séance. Y-at-il des remarques sur le dernier procès-verbal ? En l'absence de remarques, je vous le fais passer pour la signature.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**Monsieur le Maire :** Je vais vous faire la lecture des décisions qui ont été prises depuis le dernier conseil :

- Avenant n° 2 au lot n° 7 du marché du restaurant scolaire - Société Tofolletti. Les modifications concernent la suppression de la ligne 3.6 de la DPGF portant sur la pose de la trappe d'accès aux combles. Nous avons une moins-value de 1 230 euros.
- Avenant n° 1 au lot n° 1 du marché relatif à la végétalisation-perméabilisation de la cour d'école Jules Ferry – Société Parcs et Sports. Les modifications de prestations des travaux supplémentaires portent sur l'aménagement de la partie nord du restaurant et la création d'un chemin en béton.

**Monsieur Cauvin :** C'est de la terre qui a été rajoutée du côté du restaurant scolaire.

**Monsieur le Maire :** Nous avons profité des travaux. Il manquait de la terre du côté du restaurant scolaire. Nous avons beaucoup de terre à déblayer bien que nous en ayons déjà remis pour la végétalisation de la cour de l'école. Nous en avons donc ramené vers le restaurant scolaire pour que cela soit propre. Le coût s'élève à 5 291,70 euros.

- Déclaration sans suite de la procédure de passation du lot n° 2 relative à la végétalisation de la cour de l'école – Marquage et Jeux.
- Attribution du lot n° 2 du marché relatif à la végétalisation-perméabilisation de la cour d'école Jules Ferry – Société Pulse Conseil. Le montant s'élève à 40 355 euros.
- Délimitation des parcelles en vue de la procédure d'échange de chemin rural – Chemin de Reveyrolle/Chemin de Maulagre. Il n'y a aucune incidence financière. En ma qualité de propriétaire des parcelles ZM 100 et C 1367, je dois signer le procès-verbal.
- Délimitation des parcelles en vue de la rétrocession à la commune – ensemble immobilier situé rue du Bocage Fleuri (ex-Mercier). Il y avait quelques erreurs à modifier et il a fallu refaire un arpentage. Je dois signer le procès-verbal de bornage contradictoire.
- Conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public non routier, non constitutive de droits réels avec le Peloton de Surveillance et d'intervention de la Gendarmerie (PSIG). Depuis plusieurs années, le PSIG de l'aéroport vient sur la commune

pour s'entraîner et bénéficier des équipements sportifs municipaux. Nous avons signé une convention avec eux.

**Monsieur Dumas :** À propos du lot n° 2 « marquage et jeux » et la végétalisation de la cour de l'école, il y a une attribution sans suite et ensuite il est attribué.

**Monsieur le Maire :** Personne n'avait répondu à l'appel d'offres et nous avons donc relancé un marché de gré à gré et nous avons choisi l'entreprise.

#### I-2 : – Présentation de la liste des décisions de non-préemption ou préemption en réponse aux déclarations d'intention d'aliéner

**Monsieur Garcia :**

- DIA 64, zone Ua, pour les parcelles A1130, A1131 et A1135, 187 rue du Lermier : sur une surface de 698 m<sup>2</sup>, de particulier à particulier.
- DIA 65, zone Uc, pour la parcelle ZK143, 97 route de Pont-de-Chéruy : sur une surface de 1 013 m<sup>2</sup>.
- DIA 66, zone Uc, pour la parcelle D1223, 330 rue de la Tour : sur une surface de 1 000 m<sup>2</sup>, de particulier à particulier.
- DIA 1, zone Ua, pour les parcelles D1250, D1251 et D 1248, 272 route du Dauphiné : sur une surface de 348 m<sup>2</sup>, de particulier à particulier.
- Il s'agit de nouveau de la même DIA. Il y a eu une modification, mais cela n'a rien entraîné pour la DIA. DIA 2, zone Uc, pour la parcelle D1223, 330 rue de la Tour : sur une surface de 1 000 m<sup>2</sup>, de particulier à particulier.
- DIA 3, zone Ua, pour les parcelles A1556, A1217 et A1214, 14 impasse des Hérissons : sur une surface de 379 m<sup>2</sup>, de particulier à particulier.

## **II ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### II-1 : Demande de subventions : Fonds Vert

**Monsieur Viscogliosi :** Il s'agit d'un fonds pour accélérer la transition écologique dans les territoires. Annoncé par la Première ministre, Elisabeth Borne, le 27 août dernier, le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé Fonds Vert, est doté de 2 milliards d'euros. Il permet d'aider, dès 2023, les collectivités territoriales et leurs partenaires à accélérer leur transition écologique.

Inscrit dans la loi de finances 2023 et coordonné par la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature en qualité de responsable de programme, ce fonds doit permettre le déploiement d'actions territoriales sous la responsabilité des préfets.

Il y a trois types d'actions. Ces objectifs nationaux se déclinent tous localement. Le Fonds Vert constitue un signal fort d'accompagnement des acteurs territoriaux, indispensable pour accélérer et intensifier la transition écologique déjà en œuvre dans les territoires. Le fonds finance ainsi trois types d'actions :

- Le renforcement de la performance environnementale dans les territoires ;
- Leur adaptation au changement climatique ;
- L'amélioration du cadre de vie.

Ces actions ont en commun d'associer des mesures d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets avec des bénéfices multiples : au-delà de leurs impacts environnementaux, elles ont aussi des effets positifs sur la sécurité, la santé, le bien-être. Elles augmentent la résilience des territoires et la qualité de vie de leurs habitants.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à déposer un dossier de demande de subventions pour le projet de végétalisation de la cour des écoles et le projet de relamping de la Dauphinoise pour un passage en éclairage LEDs.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

### **III FINANCES**

#### III-1 : Contribution 2023 au SYDER

**Monsieur Viscogliosi** : Chaque année, le SYDER envoie la contribution à voter. Les communes ont le choix de la budgétiser ou de la fiscaliser tout au long de l'année. Cette année, la contribution s'élève à 398 618,78 euros. En 2022, le montant était de 560 000 euros.

- **Il est proposé au conseil municipal de budgétiser la contribution due au SYDER au titre de l'année 2023.**

**Monsieur le Maire** : Nous nous apercevons que les sommes commencent à baisser. Les chantiers commencent à s'éteindre. Sachant que si nous arrondissons à 1 000 foyers, 398 000 euros représentent tout de même 400 euros par foyer.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

#### III-2 : Subventions 2023

**Monsieur Carbone** : Sur la base des conventions ou des dossiers de demande de subvention transmis par les **associations** et en tenant également compte, dans ce cas, de leur trésorerie, la commission « Sport et vie associative » a validé des subventions pour un montant total alloué de **140 157 euros**.

C'est la première subvention qui est donnée à toutes les associations, mais il sera encore possible de donner en cours d'année.

Je suis désolé, je n'ai pas pu m'occuper d'imprimer les subventions par association pour vous les donner. J'ai le compte rendu de la commission. Je le valide et vous recevrez les sommes. Vous pourrez les faire suivre à l'opposition.

**Madame Lopez** : La commune a également été sollicitée pour l'attribution de subventions au titre de l'année 2023 par diverses **associations en lien avec les Affaires Sociales**, pour un montant total de **37 850 euros**.

**Madame Abadie** : La commune a été sollicitée pour l'attribution de subventions au titre de l'année 2023 par divers **établissements scolaires** ainsi que par le **COS** communal pour un montant total de **63 460 euros**.

**Monsieur Dumas** : Est-ce que nous pourrions avoir un peu plus de détails pour les subventions aux affaires sociales et aux établissements scolaires ?

**Monsieur le Maire** : Normalement, cela a dû être donné dans les commissions.

**Monsieur Dumas** : Les commissions ne sont pas publiques. C'est pour cela que c'est bien de l'avoir dans le compte rendu du conseil municipal.

**Monsieur le Maire** : Nous avons prévu de ne donner que les coûts globaux et que les commissions décideraient. C'est pour éviter de revenir, sans arrêt, sur les choses. Je fais entièrement confiance aux commissions. Elles décident et nous proposons au conseil. Vous pouvez en discuter entre vous. Je pense que c'est quand même le mieux. Si nous remettons en cause, à chaque conseil, ce que chacun a touché, ce n'est plus la peine de faire des commissions.

**Madame Abadie** : Pour les établissements scolaires, c'est ce qui se fait tous les ans. Un montant est demandé par les établissements privés, par enfant. Il est versé systématiquement chaque année aux établissements scolaires.

**Monsieur Dumas** : Il ne s'agit pas de le remettre en cause. Il s'agit seulement de rendre l'information publique.

**Monsieur le Maire** : Elle sera publique, car elle sera diffusée. Ce n'est pas la peine de rallonger la réunion. Le conseil est très long. Nous avons tout le budget à faire aujourd'hui. Il faut avancer. Ce sera mis dans le compte rendu.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

III-3 : Vote des taux

**Monsieur Garcia** : Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux

meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Compte tenu de la dynamique des recettes impulsée par la revalorisation des bases et le développement maîtrisé de l'urbanisation de la commune, l'effet ciseau est toujours postérieur à 10 ans.

En conséquence, il est proposé de maintenir les taux comme suit :

- ★ Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres : 3,51 %
- ★ Taxe sur le Foncier Bâti : 16,64 % à majorer de la part départementale d'un taux de 11,03 %, soit 27,67 %
- ★ Taxe sur le Foncier Non Bâti : 37,21 %.

Nous n'avons pas changé les taux. Ce sont exactement les mêmes taux que l'année dernière.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**Concernant les budgets Commune (M14), Eau et assainissement (M49) et Loyers commerciaux :**

III-4 : Approbation des Comptes administratifs 2022

**Monsieur le Maire :**

LOYERS COMMERCIAUX

Ce budget a pour vocation d'accueillir les dépenses et recettes générées par le versement des loyers de l'épicerie et de la boulangerie.

Il n'y a aucun investissement dans ce budget.

Section d'investissement : NÉANT

Section de fonctionnement :

Dépenses : 11 906,11 euros

Recettes : 22 350,19 euros

Soit un excédent de fonctionnement de 10 444,08 euros.

**Soit un excédent global de clôture de 10 444,08 euros.**

EAU ET ASSAINISSEMENT

En 2022, nous avons dépensé et encaissé en sections d'investissement et de fonctionnement les montants suivants :



Section d'investissement :

Dépenses : 98 124,71 euros

Recettes : 755 940,78 euros

Soit un excédent de 657 816,07 euros

Section de fonctionnement :

Dépenses : 398 529,89 euros

Recettes : 465 089,63 euros

Soit un excédent de 66 559,74 euros.

**Soit un excédent global de clôture de 724 375,81 euros.**

COMMUNE

Si nous reprenons le tableau synthétique de fonctionnement pour 2022, vous pouvez constater que nous avons :

Dépenses : 3 967 127,21 euros

Recettes : 4 340 797,79 euros.

Je vous propose de voir cela plus en détail :

Les charges :

- Les charges à caractère général ont augmenté de 27,25 %. La vie a repris depuis 2022. Nous avons fait de très gros efforts. Mais il y a eu la crise de l'énergie, l'inflation et la fin du Covid. Nous avons réussi à maîtriser cela. Nos travaux d'isolation et de réduction d'énergie commencent à payer. Nous avons pu nous en rendre compte dès 2022. Ce sera encore plus visible en 2023.
- Les charges de personnel ont augmenté de 15,70 %. En 2022, nous avons eu l'augmentation surprise de 3,5 % du point d'indice des fonctionnaires. Ceci a coûté à la collectivité. Il y a également eu le changement de service de la police municipale. Elle a maintenant des astreintes et des heures supplémentaires pour venir en compensation du paiement des loyers. Nous leur faisons payer un loyer. Nous sommes obligés maintenant, nous n'avons plus le droit de leur faire des loyers gratuits. Nous leur payons donc des astreintes puisqu'ils travaillent 24/24.
- Les charges de gestion courante ont augmenté de façon très modérée : 6,05 %. Le SYDER a commencé à baisser, pourtant nous avons déjà commencé à payer une partie de la chaufferie en 2022. Tout ce que nous avons investi en chaufferie va être repayé en fonctionnement parce que c'est le SYDER qui l'a construite. Il nous fait payer, sur 20 ans, la cotisation annuelle. Malgré l'augmentation de cette cotisation, nous faisons une

économie : 67 000 litres de fioul ont été économisés dans les écoles et pour la petite enfance. C'est très bien.

- Les charges financières : un emprunt de 2,7 millions a été réalisé en 2022. Malgré cela, les charges financières n'ont augmenté que de 1,13 %, car nous avons fait un emprunt à 0,6 % et deux emprunts se sont éteints en 2022. Même si des charges financières sont revenues avec l'emprunt de 2,7 millions, le taux était tellement bas par rapport aux emprunts qui se sont éteints (taux à 3 ou 4 %) que les charges financières n'augmentent pas tellement.
- Les produits des services : Les services ont repris et surtout ceux concernant la petite enfance. De nombreux enfants fréquentent nos structures.
- Les impôts et taxes : impact en 2021 de la taxe d'habitation qui a disparu. Nous avons beaucoup baissé. Mais, la taxe d'habitation est compensée par des dotations qui ont énormément augmenté en 2021 et 2022. Pour la taxe foncière des entreprises, la méthode de calcul a été changée par l'État. La valeur locative des locaux industriels a été diminuée de 50 %. En appliquant nos taux, nous perdions de l'argent. Là aussi, l'État compense à l'euro près.
- Les autres produits de gestion courante : + 15 %. Il n'y a pas eu trop d'impayés de loyers et cela se ressent. Nous revenons au niveau normal des années 2018/2019.

Nous avons fini l'année avec un excédent de 2 428 646 euros. Ceci est très bien pour une année post-Covid.

#### Investissement :

Total cumulé :

Dépenses : 3 967 127 euros

Recettes : 5 725 797 euros

Les plus grosses dépenses :

- Rénovation énergétique du Club House 402 000 euros réalisés sur l'année 2022 et il reste 143 000 à réaliser en 2023 ;
- MAC : 542 000 euros réalisés sur l'année 2022 et il reste 78 000 euros à réaliser en 2023 ;
- Le restaurant scolaire : 1 431 000 euros réalisés sur l'année 2022 et il restera 177 000 euros à réaliser en 2023 ;
- La place de Cholet : 75 000 euros réalisés sur l'année 2022 et il reste 75 000 à réaliser en 2023 ;

- Renouvellement de gros engins et de matériels roulants : 140 000 euros ;
- Les travaux de la fibre : 32 000 euros réalisés sur l'année 2022 et il reste 92 000 euros à réaliser en 2023. Il s'agit de la fibre noire installée sur toute la commune, entre tous les bâtiments, de façon à énormément réduire les frais de téléphonie. Il n'y aura plus qu'une entrée de téléphone qui arrivera à la mairie et qui pourra desservir tous les bâtiments communaux. La fibre noire sert aussi à relier toutes les caméras de vidéosurveillance entre elles.

Nous avons reçu un courrier du département signalant qu'EPARI devait s'éteindre au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et cela a été avancé au 1<sup>er</sup> octobre 2023. Il faut que nous ayons fini nos travaux de fibre et surtout de branchement et de nouveaux contrats Orange pour la téléphonie avant le 26 octobre 2023.

Monsieur le Maire se retire.

**Monsieur Contreau :**

#### LOYERS COMMERCIAUX

Il n'y a aucun investissement dans ce budget.

Section d'investissement : NÉANT

Section de fonctionnement :

Dépenses : 11 906,11 euros

Recettes : 22 350,19 euros

Soit un excédent de fonctionnement de 10 444,08 euros.

**La délibération est adoptée à la majorité – 5 abstentions.**

#### EAU ET ASSAINISSEMENT

Section d'investissement :

Dépenses : 98 124,71 euros

Recettes : 755 940,78 euros

Soit un excédent de 657 816,07 euros

Section de fonctionnement :

Dépenses : 398 529,89 euros

Recettes : 465 089,63 euros

Soit un excédent de 66 559,74 euros.

**La délibération est adoptée à la majorité – 5 abstentions**

COMMUNE

Section d'investissement :

Dépenses : 3 967 127,21 euros

Recettes : 4 340 797,79 euros.

Soit un excédent de 373 670,58 euros

Section de fonctionnement :

Dépenses : 8 347 942,95 euros

Recettes : 10 776 589,45 euros

Soit un excédent de 2 428 646,50 euros

**La délibération est adoptée à la majorité – 5 abstentions**

III-5 : Affectation des résultats

**Monsieur le Maire :**

LOYERS COMMERCIAUX

Il vous est proposé l'affectation suivante : reprise de l'excédent en recettes de fonctionnement du budget principal, soit 10 444,08 euros au compte 002 et reverser au budget principal l'excédent de 10 444,08 euros.

**La délibération est adoptée à la majorité – 5 abstentions**

EAU ET ASSAINISSEMENT

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent d'investissement de 657 816,07 euros,
- Un excédent de fonctionnements de 66 559,74 euros,

Constatant qu'il convient de reprendre les restes à réaliser comme suit :

- En dépenses d'investissement : 140 000 euros,

Il est proposé l'affectation de résultat suivante :

Reprise de l'excédent de fonctionnements de 66 559,74 euros au 002.

Affectation de l'excédent d'investissement en recette d'investissement au 001 pour 657 816,07 euros.

**La délibération est adoptée à la majorité – 5 abstentions.**

#### LA COMMUNE

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent d'investissement de 373 670,58 euros
- Un excédent de fonctionnements de 2 428 646,50 euros

Constatant qu'il convient de reprendre les restes à réaliser comme suit :

- En dépense d'investissement : 367 859 euros,
- En recette d'investissement : 78 300 euros

Je vous propose l'affectation des résultats suivante :

Affectation de l'excédent de fonctionnement pour 742 683 euros en recettes d'investissement au 1068 et d'affecter l'excédent de fonctionnements pour 1 685 963,50 euros au 002 (recette de fonctionnement).

Reprise de l'excédent d'investissement de 373 670,58 euros au 001 (recette d'investissement).

**La délibération est adoptée à la majorité – 5 abstentions.**

#### III-6 : Approbation des Budgets Primitifs 2023

**Monsieur Garcia :**

#### LOYERS COMMERCIAUX

Je vous propose d'adopter le budget primitif Loyers Commerciaux de l'exercice 2023 comme suit :

Section d'investissement : néant

Section de fonctionnement :

Dépenses + Recettes : 21 336 euros

**La délibération est adoptée à la majorité – 5 votes CONTRE.**

## EAU ET ASSAINISSEMENT

Je vous propose d'adopter le budget primitif Eau et Assainissement de l'exercice 2023 comme suit :

Section d'investissement :

Dépenses + Recettes : 942 826 euros

Section de fonctionnement :

Dépenses + Recettes : 437 510 euros

**La délibération est adoptée à la majorité – 5 votes CONTRE.**

## COMMUNE

Pour l'année 2023 :

Dépenses cumulées en fonctionnement : 11 449 780 euros

Recettes : 11 449 780 euros

La donation de produits est de 756 000 euros. Il s'agit du SPIC (solidarité municipale envers les autres municipalités, les autres EPCI). La municipalité donne aux autres communes et aussi une partie à l'État.

- Charges à caractère général (011) : 2 645 500 euros : Il y a 3,46 % d'augmentation. C'est une augmentation par rapport à ce qui avait été prévu l'année dernière. En réalité, nous sommes à peu près à 16 % d'augmentation. Ceci est essentiellement dû à l'électricité. L'année dernière, nous étions sur une base novembre/décembre, et là nous sommes sur une base un peu plus large sur l'année. Nous avons estimé à environ 31 % d'augmentation, soit entre 55 000 et 60 000 euros. L'inflation nous oblige à gonfler ce budget.
- Le budget alimentation du restaurant scolaire va aussi augmenter. Sur l'année 2023, il n'y a plus de sous-traitant (Sogeres) et malgré tout, l'alimentation augmente aussi.
- Augmentation des prestations mobilières de l'ordre de 10 % par rapport à 2022. Il s'agit de tout le matériel loué par la municipalité.

Malgré cette tendance, ce que je voulais bien spécifier, c'est que beaucoup de services ne dépendent pas plus, voire moins. Ce sont vraiment des causes structurelles qui expliquent cette augmentation.

**Monsieur le Maire** : 3,46 %, c'est bien en dessous de l'inflation. Elle est prévue à 6 % cette année. Nous prévoyons largement en dessous.

**Monsieur Garcia** : Cela est dû au fait qu'il y a des efforts faits par les services.

Frais de personnel : 4 676 000 euros :

- Augmentation de 17,87 %. La principale raison est que nous avons subi l'augmentation, l'année dernière, sur uniquement six mois. Là, nous sommes sur une année complète. L'impact de l'indice est estimé à 111 000 euros.
- Il y a aussi le changement municipal qui n'était que sur six mois et qui est maintenant sur un an. L'impact est d'environ 25 000 euros.
- Des personnes qui n'étaient pas là sur le dernier trimestre vont être remplacées en 2023, notamment l'électricien.
- Doublement de poste au secrétariat du CTM : une personne est en maladie et nous sommes obligés de doubler. Nous payons les personnes en maladie aussi.
- Il va falloir remplacer deux départs à la retraite.
- Recrutement d'une bibliothécaire en fin d'année sous condition que le Fablab soit prêt.
- Anticipation concernant l'indice qui devrait de nouveau augmenter de 3,5 %, voire deux fois 3,5 %. Si cette hypothèse est réelle, ce sera une augmentation du budget d'environ 250 000 euros.
- Glissement de vieillesse : les gens évoluent dans les postes et ils sont augmentés.

Souvent nous parlons de notre pourcentage de 0,12 de charges des employés. À Colombier, nous sommes, en 2022, à peu près à 48 %. À titre indicatif :

- Jonage : 54 % ;
- Saint-Laurent : 47 % ;
- Saint-Pierre-de-Chandieu : 41 %. Il y a un tas de choses qui ne sont pas prises en charge. Notamment, nous avons appris récemment que le périscolaire n'est pas pris en charge par cette commune. Par contre, il y a un 011 de 38 %. Le nôtre est beaucoup plus bas.

Subventions : 2,25 %. Relativement stable. Il y a une petite baisse pour le SYDER. Nous avons estimé que cela allait peut-être se stabiliser, voire augmenter. Le montant s'élève à 1 195 275 euros.

Nous baissons par rapport à l'estimation, mais nous montons par rapport à ce qui a été fait en 2022. Nous aurons un peu plus d'intérêt puisque ceux sur l'emprunt n'étaient pas sur l'année complète.

Les produits de services : 628 410 euros. Nous estimons qu'ils sont un petit peu plus bas, car cela peut varier et nous préférons ne pas prendre les devants. Dans ce produit de services,

se trouvent aussi les ventes de spectacles. Nous ne savons pas si les gens viendront aussi nombreux cette année. J'espère que oui. Dans ce cas, nous aurons une bonne surprise.

Impôts et taxes : Cela change beaucoup. Nous avons une revalorisation des bases qui a été annoncée de 7,01 %. Il y a des entreprises nouvelles sur l'aéroport et nous percevrons la taxe foncière cette année. Les attributions de compensation de la CCEL étaient estimées, l'année dernière, à 3,6 millions d'euros. Elles resteront bien à 4 millions d'euros, comme cette année. Cela fait une grosse augmentation.

Cette partie-là a été stabilisée. Ce sera peut-être un peu plus important. Nous partons sur 1 830 500 euros. C'est la compensation sur la taxe foncière des entreprises.

Autres produits de gestion courante : Relativement stable. Les bâtiments communaux ne vont pas rapporter beaucoup plus.

Ce budget nous permet de dégager un résultat de 1 995 000 euros.

**Monsieur Dumas** : Juste un élément de comparaison pour compléter un peu : les dépenses de fonctionnement de Colombier-Saugnieu sont égales à environ quatre fois les dépenses de fonctionnement des villes de même taille, en France.

**Monsieur Garcia** : Oui, ce sont des villes de même taille, mais pas de mêmes budgets.

**Monsieur Dumas** : Nos simples charges de personnel sont égales à environ deux fois les dépenses de fonctionnement. Je ne parle même pas des charges de personnel, je parle des dépenses de fonctionnement des villes de même taille en France.

**Monsieur Garcia** : Vous parlez des charges de personnel ?

**Monsieur Dumas** : Les charges de personnel de Colombier-Saugnieu sont le double d'un budget normal pour une commune de notre taille.

**Monsieur Garcia** : Est-ce que vous avez déjà vu une commune de notre taille avoir les services que nous rendons à la population ?

**Monsieur Dumas** : Oui

**Monsieur Garcia** : Je vais vous poser la question. Nous avons une masse salariale trop importante. Où devons-nous en enlever, alors ? Quel est votre choix ? Que faites-vous en moins ? Enlevez-vous des gens à l'accueil de loisirs, à la petite enfance ?

**Monsieur Dumas** : Si vous voulez me laisser m'occuper de l'exécutif, je veux bien. Je vous dirai à ce moment-là ce que je fais.

**Monsieur Garcia** : Je vous pose la question parce qu'à chaque fois nous parlons effectivement de salaires. Mais nous ne nous posons jamais la question de ce que nous enlevons si nous mettons moins de salaires.



**Monsieur Dumas** : Là, nous ne nous posons pas la question de ce qu'on enlève. Nous remarquons que cela augmente de 15 %.

**Monsieur Garcia** : Monsieur Dumas, nous ne pouvons pas comparer une masse salariale d'une commune à une autre. Vous dites que les services sont identiques, mais je ne crois pas. Beaucoup de choses sont prises en charge par le 011, c'est-à-dire qu'il y a beaucoup de sous-traitance. Nous avons une crèche. Il me semble qu'il y a des gens qui sont avec vous aujourd'hui qui ont voté pour cette crèche, cet accueil de loisirs. Cela a un coût humain. De plus en plus de gens en profitent dans la commune.

Si vous me donnez une option, un endroit où vous voulez enlever du personnel, dites-moi où. C'est cela la vraie question.

Nous mettons en place une politique. Nous avons fait des choix.

**Monsieur Dumas** : Votre politique est de dépenser sans compter.

**Monsieur Garcia** : C'est-à-dire ?

**Monsieur Dumas** : Vous faites + 15 % en charge de personnel. Il ne s'agit même pas de la question de ce que nous enlevons.

**Monsieur Garcia** : Nous ne faisons pas plus de 15 %. En réalité, en nombre de personnel, je vous l'ai expliqué tout à l'heure, il y aura une personne de plus en fin d'année, si elle arrive en fin d'année et ce n'est pas sûr. Là ce sont simplement des choses dues aux augmentations, au coût de la vie, etc.

**Monsieur Dumas** : L'augmentation de la vie, Monsieur le Maire l'a dit tout à l'heure, c'était 6 % cette année, ce n'était pas 15 %.

**Monsieur Garcia** : Où enlevons-nous des employés ?

**Monsieur Dumas** : Il ne s'agit pas d'en enlever, il s'agit de maîtriser.

**Monsieur Garcia** : C'est-à-dire ?

**Monsieur Dumas** : C'est-à-dire que vous avez fait + 15 % en charge de personnel l'an dernier et là vous prévoyez de refaire la même chose. C'est incomparable avec l'augmentation du coût de la vie.

**Monsieur Garcia** : Il y a 7 % qui nous ont été donnés par l'État. Vous le savez, deux fois 3,5 % que nous allons devoir payer.

**Monsieur Dumas** : Cela, c'était l'an dernier.

**Monsieur Garcia** : Ce sera la même chose cette année, sur le budget. L'année dernière, c'était sur six mois, je l'ai expliqué. La vraie question n'est pas là. Pour amener notre politique, nous avons besoin, en fait, d'employés. Nous avons voulu conserver la poste, à une époque, donc il y a des employés pour la poste. Nous avons créé l'agence France Services, il y a des employés pour l'agence France Services. Nous avons quatre policiers

municipaux pour la sécurité. Nous pouvons enlever deux policiers municipaux si vous voulez. Nous pouvons aussi enlever des gens qui s'occupent des enfants, des adolescents à la Maison des Jeunes. Mais, ce n'est pas notre choix. Notre choix est d'avoir du personnel pour servir la population. Maintenant, si votre choix, c'est de faire autrement, eh bien, il va falloir enlever des choses. C'est-à-dire que ce n'est pas miraculeux. Peut-être que vous pensez qu'il y a des gens qui ne servent à rien sur notre commune. Alors, vous me dites qui ne sert à rien et à ce moment-là, nous en parlons ensemble. Un choix politique amène à des frais de fonctionnement. Ce sont ceux-là. Maintenant si vous avez d'autres choix, si un jour vous êtes à notre place, vous fermerez peut-être des services.

**Monsieur le Maire** : Il faut quand même se dire que nous avons fait le choix de faire tous les services. Je pense que nous sommes une commune qui offre des services exceptionnels à la population. Nous avons fait le choix de faire tous ces services en régie alors que toutes les autres communes passent en DSP ou par des associations ou par le privé. Je peux vous dire que les parents ne paient pas du tout le même prix. Si vous allez voir les prix payés à côté, vous verrez tout de suite que cela change. Si nous nous permettons de le faire, c'est que nous avons aussi les recettes qui correspondent. Vous disiez que nous avons quatre fois plus de frais de fonctionnement, mais nous avons six fois plus de recettes que les communes dont vous parlez.

**Monsieur Dumas** : Encore heureux !

**Monsieur Garcia** : Mais nous ne pourrions pas le faire, Monsieur Dumas. C'est ce que vous ne comprenez pas. Un budget équilibré doit être voté. Nous ne pourrions pas avoir ce niveau-là si nous n'avions pas ce budget et nous ne le ferions pas. Qui le ferait ? Personne. Simplement, nous avons un budget avec lequel nous faisons des choix politiques qui vont dans un sens qui ne vous plaît pas, apparemment. À mon avis, toutes les communes de notre strate ne dégagent pas 2 millions non plus. Si vous comparez les choses, il faut comparer jusqu'au bout et pas uniquement sur des pourcentages. Nous ne fonctionnons pas de la même façon. Tout le monde n'a pas un aéroport sur sa commune. Si vous avez des choix différents, vous les financez différemment. Notre choix, effectivement, est de financer par du personnel, car il faut du service à la personne. Si vous n'avez pas ce choix, vous faites autrement. C'est tout ! Arrêtons de discuter à chaque fois sur le pourcentage. Malgré tout, sur la strate, par rapport à la CCEL (communes à peu près dans les mêmes conditions que nous – certaines sont plus riches comme Jonage et d'autres moins riches), aucune commune n'est à 25 %.

**Monsieur Dumas** : Je n'ai pas discuté ce pourcentage.

**Monsieur Garcia** : S'il y a moins de charges de personnel, les charges externalisées augmenteront pour les mêmes services. Ce ne sera pas pire ni mieux. Peut-être que vous préférez que nous externalisions. Mais ce n'est pas mon point de vue.

**Monsieur Dumas** : Encore une fois, il ne s'agit pas d'avoir moins de charges de personnel, il s'agit de ne pas en avoir plus, de maîtriser son budget.

**Monsieur Garcia** : Nous aurions pu ne pas avoir la poste. Nous aurions pu la laisser partir et nous aurions eu deux personnes de moins. Nous aurions pu ne pas faire France Services.

**Monsieur Dumas** : Vous n'allez pas justifier 15 % d'augmentation avec la poste et France Services.

**Monsieur Garcia** : Ce sont simplement les augmentations normales dues aux catégories. Nous avons l'impression que nous embauchons 15 personnes tous les ans. Ce n'est pas cela.

**Monsieur le Maire** : Nous allons clore ici. Nous vous ferons voir le tableau des effectifs à la fin et nous comparerons avec 2022. Vous verrez la bonne surprise !

**Monsieur Garcia** : 3,5 % d'augmentation sur les salaires, c'est aussi sur les charges. Ce n'est pas que sur les salaires.

#### **Investissement :**

Dépenses : 3 877 453 euros

Recettes : 3 877 453 euros

#### Dépenses :

- Immobilisations incorporelles : Tout ce qui est dématérialisé (urbanisme, licences informatiques, etc.) ;
- Subventions d'équipement versées ;
- Immobilisations corporelles : Tout ce qui est implanté (outillage, matériel informatique, agencements, vidéoprotection, fibre, tableau d'affichage, fonds documentaires) ;
- Immobilisations en cours : Immobilisations en cours de travaux. Elles disparaissent lorsqu'ils sont terminés. Cette année, il y a la végétalisation et l'isolation qui ne sont pas encore tout à fait finies ;
- Remboursement d'emprunts : capital d'emprunt remboursé cette année ;
- Opérations patrimoniales : Cela permet de payer des avances lorsque les entreprises en demandent.

#### Recettes :

- Subventions d'investissement : 98 300 euros
- Dotations de fonds divers et réserves : 1 266 483 euros
- Virement de la section de fonctionnement : 1 995 000 euros

Nous arrivons à un budget équilibré. Ce qui ne se voit pas, c'est le budget d'investissement qui sera là tant que nous ne l'aurons pas dépensé. Il est de 900 000 euros pour la participation au renforcement électrique pour Goodman.

#### **Principales opérations d'investissement :**

- Restes à réaliser = 368 000 euros ;
- Besoins nouveaux sur opérations en cours = 473 000 euros ;
- Végétalisation de la cour des écoles = 265 000 euros ;
- Programmation de travaux réseaux Goodman = 900 000 euros ;
- Réfection du sol et relamping de la Dauphinoise = 100 000 euros (nouvelle opération) ;
- Opération PAC SÉCURITÉ ÉCOLE = 98 000 euros. Une partie de la subvention n'a pas été budgétisée, car nous l'aurons certainement l'année d'après à hauteur de 50 à 60 % ;
- Ouverture du Fablab = 40 000 euros, à condition que nous ayons avancé sur l'ouverture. Nous voulons demander à la population ce qu'elle a envie de faire et ce qu'elle aimerait voir sur un Fablab.

**La délibération est adoptée à la majorité – 5 votes CONTRE.**

#### **IV RESSOURCES HUMAINES**

##### IV-1 : Création de 10 (dix) postes de saisonniers – filière technique

**Monsieur le Maire :** Cela permet de suppléer aux agents en congés d'été, d'une part, et de compléter les besoins liés à la fois à la haute saison du service Espaces Verts, mais aussi à l'installation et désinstallation du festival Plane R Fest.

Ces postes seront notamment pourvus par les personnes sollicitant des « jobs d'été ». La CCEL nous demande de créer des postes comme ceux que nous créons pour des titulaires ou des contractuels.

➤ **Il vous est proposé de créer 10 postes saisonniers en filière technique.**

**Monsieur Aguirre :** D'année en année, nous sommes à peu près sur le même nombre de saisonniers ?

**Monsieur le Maire :** Nous étions à 8, nous sommes à 10 cette année.

**Madame Auquier :** Ce sont des contrats qui durent combien de temps, 15 jours, un mois ?

**Monsieur le Maire :** Je pense qu'il faut prendre au moins 15 jours/un mois.

**Monsieur Dumas :** Il n'y a pas une association qui s'occupe de l'installation du Plane R Fest normalement ?

**Monsieur le Maire :** Les services techniques sont obligés de travailler pour installer les barrières. Il faut que cela soit fait dans les règles de l'art. Il faut absolument que cela soit

patronné par les services techniques, au niveau de la sécurité par exemple. Nous l'avons déjà fait. Toutes les années des jeunes viennent travailler sur le Plane R Fest.

**La délibération est adoptée à la majorité – 1 vote CONTRE.**

IV-2 : Création d'un poste d'AESH (accompagnant des élèves en situation de handicap) à temps non complet (39 h par mois annualisés)

**Monsieur le Maire :** L'équipe d'animateurs accueille régulièrement des enfants en situation de handicap. La commune bénéficie à cet effet de subventions de la CAF.

Il vous est donc proposé de créer un poste d'accompagnant des élèves en situation de handicap sur le grade d'adjoint d'animation à hauteur de 39 heures par mois.

**Monsieur Dumas :** Accueillons-nous beaucoup d'élèves avec des problèmes de handicap ? Est-ce qu'un poste de ce type existe déjà ? Est-ce que nous accueillons plutôt ces élèves dans le cadre scolaire, périscolaire, maison des jeunes ou autre ?

**Madame Abadie :** Nous avons un certain nombre d'enfants qui sont reconnus porteurs de handicap. Ils sont souvent accompagnés par une AESH pendant le temps scolaire. Cela ne relève pas de notre compétence financière. Par contre, pendant la pause de midi, les mercredis et pendant les vacances scolaires, ces enfants n'ont pas leur accompagnant. Ce sont des enfants pour lesquels nous devons avoir une attention plus particulière. C'est pour cette raison que nous avons besoin d'une personne qui les accompagne aussi sur le temps périscolaire.

**Monsieur Dumas :** Comment faisons-nous les années précédentes ?

**Madame Abadie :** Les années précédentes, nous avons déjà eu des personnes qui avaient des contrats pour faire cet accompagnement des enfants. Mais nous en avons de plus en plus et nous avons aussi l'aide financière de la CAF pour ces personnes-là.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

IV-3 : Conditions d'exercice du travail à temps partiel

Les bénéficiaires du temps de travail à temps partiel peuvent être :

- Les fonctionnaires titulaires ou stagiaires occupant un emploi à temps complet ;
- Les fonctionnaires titulaires ou stagiaires occupant un emploi à temps non complet dans les cas de temps partiel de droit pour raisons familiales ;
- Les agents non titulaires employés à temps complet et de manière continue depuis plus d'un an.

Le temps partiel peut être organisé dans un cadre :

- Quotidien : le service est réduit chaque jour ;
- Hebdomadaire : le nombre de jours de travail sur la semaine est réduit ;
- Mensuel : la répartition de la durée de travail est inégale entre les différentes semaines du mois ;
- Annuel : sous forme de cycles.

L'autorisation de travailler à temps partiel ne peut être prévue que pour des périodes comprises entre six mois et un an, renouvelables pour la même durée par tacite reconduction, dans la limite de trois ans. Au-delà, l'intéressé(e) doit formuler une nouvelle demande expresse.

Les quotités de temps partiel sur autorisation peuvent être fixées entre 50 et 99 % de la durée de travail des agents exerçant leurs fonctions à temps plein dans la mesure où le bon fonctionnement des services le permet.

Il appartient à l'agent de présenter une demande de travail à temps partiel initiale ou de renouvellement dans un délai de deux mois avant le début de la période souhaitée.

Les demandes de modification des conditions d'exercice du temps partiel en cours de période peuvent intervenir :

- Sur demande de l'agent dans un délai de deux mois avant la mise en œuvre de la modification ou sans délai en cas de motif grave (exemple : diminution des revenus du ménage ou changement de situation familiale).
- Le cas échéant sur demande du Maire si les nécessités du service le justifient.

La réintégration anticipée ne constitue pas un droit pour l'agent et sera accordée par l'autorité territoriale au regard des contraintes d'organisation du service.

Pour les agents non titulaires, s'il n'existe pas de possibilité d'emploi à temps plein, l'agent est maintenu à temps partiel à titre exceptionnel.

**Monsieur Dumas** : Pourquoi votons-nous cela et pourquoi maintenant ?

**Monsieur le Maire** : Le service RH de la CCEL commence à bien fonctionner. Il est très pointilleux sur beaucoup de choses. Ils nous font voter des délibérations qui n'avaient pas encore été votées. Jusqu'à présent, cela n'avait dérangé personne, mais maintenant nous sommes obligés de le faire.

**Monsieur Dumas** : Donc, nous n'avons pas forcément d'exemples de personnes qui vont bénéficier de ce dispositif ?

**Monsieur le Maire** : Nous en avons déjà. Mais maintenant nous formalisons, il faut une délibération que garde ensuite la CCEL. Lorsque quelqu'un fait une demande, il y a la délibération de la commune.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

IV-4 : Mise à jour du tableau des effectifs

**Monsieur le Maire** : 107 emplois sont budgétisés, mais il est effectivement pourvu en titulaires 80 postes et en contractuels 13 postes. En 2022, c'était exactement la même chose. En 2021, il y avait 97 postes budgétisés au lieu de 93.

**La délibération est adoptée à la majorité – 4 votes CONTRE.**

**Madame Auquier** : Est-ce qu'il sera possible d'avoir le rapport social unique de 2021 ? Je pense que celui de 2022 n'est pas encore sorti.

**Monsieur le Maire** : 2021 ; oui.

**Madame Auquier** : Merci

IV-5 : Projet d'assistance à l'évaluation des facteurs de risques psychosociaux (RPS)

**Monsieur le Maire** : C'est quelque chose d'obligatoire.

La commune de Colombier-Saugnieu souhaite poursuivre la démarche de recensement et d'évaluation des risques professionnels engagée fin 2022 avec la réalisation d'une cartographie des RPS.

Le traitement des informations collectées a permis de faire un état des lieux de l'impact des facteurs RPS sur les agents de la collectivité et d'établir une cartographie par domaine de risques et par unité de travail.

L'objectif de la mission est d'assister la commune de Colombier-Saugnieu dans la mise en œuvre de l'obligation de recensement et d'évaluation des risques professionnels définie par les articles R. 4121-1 et suivants du Code du travail, pour sa partie concernant les facteurs de risques psychosociaux.

Cette mission doit aboutir, dans le cadre de la convention d'assistance et de ses avenants à :

- La rédaction de la partie relative aux RPS du document unique de recensement et d'évaluation des risques professionnels pour les activités réalisées par les agents de la Police Municipale et par les agents du Pôle Enfance, Jeunesse et Éducation.
- La proposition d'actions de prévention issues des résultats de l'évaluation.

Étape 1 : Lancement de la démarche et présentation en interne

Étape 2 : Recensement et évaluation des facteurs de RPS et des facteurs protecteurs et propositions d'actions de prévention par unité de travail

Étape 3 : Validation du document unique de recensement et d'évaluation des risques

| Nature                 | Contenu   | Durée (jr) |
|------------------------|---|------------|
| Comité de pilotage     | Installation du comité de pilotage, acquisition d'un vocabulaire commun, présentation des différents acteurs de la démarche, présentation du déroulé de la démarche, validation des unités de travail, de la composition des groupes de travail, des modalités de présentation de la démarche, du planning prévisionnel | 0,25       |
|                        | Rendu et validation du travail, aide à l'élaboration d'un plan d'actions (présentation au Comité de pilotage et au CST)   | 0,5        |
|                        | Présentation des FASR aux agents  | 0,5        |
| Évaluation des risques | Groupes de travail et entretiens individuels  | 5          |
| Mise en cohérence      | Travail post GT – vérification, mise en cohérence, évaluations complémentaires  | 5          |
| Total                  |   | 11.25      |

Nous avons **11,25 jours** d'intervention à **460 euros/jour**, pour un coût total de **5 175 euros**.

**Monsieur Dumas** : Cette proposition est la poursuite d'une démarche qui a déjà commencé puisque nous avons eu le rapport en annexe du conseil municipal. En lisant cette annexe, j'ai remarqué que « l'argent ne fait pas le bonheur ». Des risques psychosociaux ont été relevés. J'espère que la suite de la démarche va permettre de les résoudre. Mais ma remarque est plus par rapport aux charges de personnel. Nous voyons que cela ne rend pas forcément le personnel plus heureux.

**Monsieur le Maire** : Vous avez l'air de dire que nous payons trop cher le personnel. Il gagne trop et cela lui crée des soucis de gestion de l'argent.

**Monsieur Dumas** : C'est un peu ce que vous avez dit.



**Monsieur le Maire** : Merci pour le personnel.

Il y a deux entités sur la commune où sont apparues des petites mésententes dans le fonctionnement et nous n'arrivons pas à les régler. Autant passer par quelqu'un d'extérieur. Ce sont des gens qui sont spécialistes et qui vont mieux cerner les problèmes au niveau de la psychologie. Ils vont pouvoir nous aider à les résoudre.

**Madame Auquier** : Nous ne remettons pas du tout en cause les compétences du personnel. Je pense que c'est une très bonne façon de procéder, d'autant plus que maintenant, dans beaucoup de sociétés du privé, c'est obligatoire. Nous devons faire des documents uniques pour les sociétés comportant tous les risques liés à l'activité professionnelle. Je pense que dans la fonction publique, cela doit être exactement la même chose. Cela est quand même bien de travailler sur ces sujets.

**Monsieur le Maire** : Dans la fonction publique aussi c'est obligatoire. Il y a beaucoup d'autres soucis à traiter au SMND. Il y a des risques phénoménaux dans le travail. Ces derniers engendrent aussi des risques psychosociaux. Cela est très compliqué, et pour nous cela est très dur à mettre en place.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## V URBANISME

### V-1 : Cession de la parcelle D407 et de la parcelle détachée de la D1078

**Monsieur Garcia** : Dans le cadre du projet d'aménagement du secteur Centre Bourg, la commune a sollicité en 2018, l'EPORA, au titre de la convention d'étude et de veille foncière, pour faire l'acquisition des parcelles D407 et D1078. Dans le cadre de cette convention, la commune s'est engagée à rembourser la totalité du montant des biens et des frais engagés au titre de ces acquisitions avant la date de fin de convention. La durée du portage foncier pour ces parcelles arrivant à son terme, la commune a cherché des acquéreurs pouvant se substituer à elle.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser la vente, par l'EPORA, de la parcelle D407 et de la parcelle de 150 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle D1078 à la société GANOVA dans les conditions prévues par la convention signée avec l'EPORA et au prix de 220 000 euros HT.

La société GANOVA prévoit, sur ce tènement, la construction de trois maisons neuves d'environ 95 m<sup>2</sup> avec trois garages et cinq places de stationnement.

**Monsieur Aguirre** : Nous ne sommes plus sur le projet initial par rapport à cette longère. Il me semble qu'il y a quelques années, l'acquisition de ce bien servait à créer un accès pour le projet immobilier qui était derrière.

**Monsieur Garcia** : Tout à fait. Les projets ont démarré. Force est de constater que chaque projet peut être plus ou moins autonome et que cette voie-là n'est plus retenue. La partie au nord va remonter. Nous le savons depuis peu de temps. La partie GANOVA a déjà une

ouverture à côté et elle va pouvoir redescendre. Effectivement, la voie qui a été créée n'a plus lieu d'être. Il reste un grand tènement. Les propriétaires pourraient se rattacher. Dans tous les autres tènements, nous avons fait des voies qui arrivent en limite de terrain pour pouvoir rattraper cette route.

Pour ce que nous allons voir après, il y avait aussi une crainte par rapport à ce qui pouvait monter à cette proximité. L'avantage est que ce sera réhabilité plutôt que détruit.

**Monsieur Aguirre** : Trois maisons de 95 m<sup>2</sup>, donc c'est du R+1 classique ?

**Monsieur Garcia** : Nous sommes sur du R+1 pour tous les logements actuels à Colombier-Saugnieu.

**Monsieur Aguirre** : R+1 nous convient, puisque nous l'avons dit au dernier conseil. Cela garantit le cadre de vie des habitants du quartier.

**Monsieur Garcia** : C'est une zone Uc. Nous ne pouvons pas faire autre chose.

**Monsieur Aguirre** : Tant que cela garantit le cadre de vie des habitants du quartier, cela nous va bien. Nous ne voterons pas « pour », mais nous ne voterons pas « contre ». Nous nous abstiendrons sur le sujet.

**Monsieur Dumas** : Qu'est-ce que la SCI SAINT ANDRE ?

**Monsieur Garcia** : Nous n'y sommes pas encore. Nous allons en parler tout à l'heure.

**Monsieur Dumas** : Je vais poser mes questions sur les deux en même temps.

**Monsieur Garcia** : Nous votons les deux et vous poserez votre question après.

**Monsieur Dumas** : Du coup, je vote « contre ». Je ne voterai peut-être pas pareil suivant la réponse. En fait, les cessions sont toutes les deux à 220 000 euros. Quelles sont les surfaces de chacune des cessions ?

**Monsieur le Maire** : La D407 avec les 150 m<sup>2</sup> de la D1078 représentent 1 200 m<sup>2</sup>. Il restera sur l'autre parcelle, environ 593 m<sup>2</sup> avec le bâti. C'était un secteur en attente et lorsque la personne est décédée, les héritiers ont vendu. Il n'y avait pas de projet réel dessus. Nous avons donc demandé à EPORA de faire le portage financier. À l'époque, ils ont acheté le tout pour 410 000 euros. Le principe d'EPORA est d'acheter, de faire le portage foncier et de revendre quasiment au même prix additionné du coût du portage foncier. Ils revendent les deux à 440 000 euros. Il y a 30 000 euros de portage foncier, ce qui est tout à fait raisonnable.

**La délibération est adoptée à la majorité – 5 abstentions.**

V-2 : Cession de la parcelle D1078

**Monsieur Garcia** : Dans le cadre du projet d'aménagement du secteur Centre Bourg, la commune a sollicité en 2018, l'EPORA, au titre de la convention d'étude et de veille foncière pour faire l'acquisition des parcelles D407 et D1078. Dans le cadre de cette convention, la commune s'est engagée à rembourser la totalité du montant des biens et des frais engagés au titre de ces acquisitions avant la date de fin de convention. La durée du portage foncier pour ces parcelles arrivant à son terme, la commune a cherché des acquéreurs pouvant se substituer à elle.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser la vente, par l'EPORA, de la parcelle D1078 d'une superficie totale réduite à 593 m<sup>2</sup>, à la SCI SAINT ANDRE, dans les conditions prévues par la convention signée avec l'EPORA et au prix de 220 000 euros HT.

La SCI SAINT-ANDRÉ prévoit sur ce tènement la réhabilitation de la maison existante pour créer deux logements et quatre places de stationnement.

**Monsieur Dumas** : Je repose ma question. Qui est la SCI SAINT ANDRE ?

**Monsieur le Maire** : Lorsqu'il s'agit d'une SCI, nous ne savons pas qui est derrière. Ce sont des personnes privées qui ont monté une SCI pour acheter un bien ou un marchand de biens. Ils vont faire des logements et les revendre.

**Monsieur Garcia** : C'est EPORA qui a trouvé les acquéreurs et nous les a soumis.

**Monsieur le Maire** : Nous n'intervenons pas. Nous donnons seulement l'autorisation de vendre. Si nous ne donnons pas l'autorisation, nous devons acheter.

**Monsieur Aguirre** : Quelles garanties avons-nous pour que le projet n'évolue pas défavorablement par rapport au voisinage, par exemple ? Je pense que le permis de construire n'est pas déposé.

**Monsieur Garcia** : Sur la zone Uc, avec les trois maisons, il n'y a guère moyen de faire autre chose. Sur la zone Ua, qui pose plus de problèmes en « densification en avant », le bâtiment, tel qu'il est implanté actuellement, a une hauteur sur des limites qui sont déjà très hautes. Les règles actuelles sont défavorables à la densification à ce niveau, car il est demandé plus de végétalisation. La surface est tellement petite qu'il y a peu de chance qu'autre chose soit fait. Ce ne sera pas plus rentable pour cette SCI. Actuellement, il y a un peu moins de DIA et un peu plus de difficultés à vendre. La réhabilitation est quelque chose qui se fera de plus en plus et cela n'en est que mieux. Mais il n'y a pas beaucoup de surface.

**Monsieur Aguirre** : Si je comprends bien, il n'y a pas une garantie absolue.

**Monsieur le Maire** : Si. La garantie est là, ce soir. S'ils posent un permis et qu'au lieu de trois logements ils en construisent 12 sur le terrain et s'ils transforment la maison en faisant six appartements, je vais dire « non ». J'aurai le droit de ne pas signer le permis parce qu'il ne correspond pas à ce qui a été voté.

**Monsieur Garcia** : Ils ne vont pas faire un sous-sol qui reviendrait tellement cher.

**Monsieur le Maire :** Ce soir, nous sommes d'accord pour faire les trois logements et les deux logements à côté, vendus à ce prix et nous bloquons le projet.

**La délibération est adoptée à la majorité – 5 Abstentions**

#### V-3 : Nomination de l'impasse – Projet Terre et Logis – Le Clos du Dauphiné

**Monsieur le Maire :** Le projet immobilier de 15 logements réalisé par l'aménageur Terre et Logis, dans le hameau de Colombier, implique la création d'une voie nouvelle à laquelle le conseil municipal doit attribuer une dénomination.

Ce projet est l'ancienne maison Grey. Monsieur et Madame Grey étaient des maraîchers. Vous savez que nous n'aimons pas trop mettre des noms sur les rues. Comme nous ne l'avons jamais fait, si nous le faisons maintenant, cela risque de créer des polémiques. C'est pour cette raison que nous vous proposons d'appeler cette impasse, l'impasse des Maraîchers, comme nous l'avons fait pour l'impasse du Maquignon. Au moins, dans 40 ou 50 ans, si elles existent toujours, les gens pourront se dire qu'il y avait un maquignon et se rappeler ce qui se passait.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **VI DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### VI-1 : Création de la commission Projet de Territoire

**Madame Reype Allarousse :** La commune s'est engagée depuis fin 2022 dans la réalisation d'un projet de territoire dont l'objectif est de favoriser une cohésion territoriale au travers d'un projet d'avenir commun. Une première phase de diagnostic a déjà été réalisée et pour poursuivre ce travail de réflexion, il est proposé de constituer une commission chargée du suivi de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi de ce projet de territoire.

- **Il est proposé au conseil municipal de valider la création de cette commission ainsi que la nomination de ses membres :**

Il est proposé une commission de 10 personnes. Jean-Michel MARCHAND, Georges VISCOGLIOSI, Éliane VIAILLY, Corinne GRIMAUD BAUDRY, Lionel VIDAL, Arnaud CORDIER, Salvatrice BESSON se sont déjà manifestés. Pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, il est proposé de rajouter deux noms : Sandrine AUQUIER et Pascal AGUIRRE.

La prochaine réunion se tiendra le 6 avril, mais il fallait attendre aujourd'hui pour l'envoi des convocations et la création effective de cette commission.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## VII QUESTIONS DIVERSES

**Madame Auquier :** Durant le conseil municipal de novembre 2022, vous avez octroyé une subvention communale facultative d'environ 8 000 euros, soit 30 euros/m<sup>2</sup> à l'OPAC du Rhône pour la réalisation de logements sociaux. Est-ce que les particuliers impactés par l'obligation de réaliser des logements sociaux peuvent également bénéficier de cette aide financière au même titre que les bailleurs sociaux ?

**Monsieur le Maire :** Si le particulier fait des logements sociaux, il va passer par un bailleur.

**Monsieur Garcia :** Tu veux parler de l'ANAH ?

**Monsieur le Maire :** Là, nous ne pouvons pas donner de subventions puisqu'ils bénéficient déjà de beaucoup de choses avec l'ANAH (réduction des impôts, TVA à 5,5 %).

**Madame Auquier :** Pas sur tous les lieux, me semble-t-il, au niveau de la réduction des impôts.

**Monsieur le Maire :** Pour nous, cela marche. Les gens doivent accepter de pratiquer des prix de location qui correspondent à des prix sociaux. Nous aidons les bailleurs. Nous n'avons pas le choix. C'est bien le propriétaire qui choisit ses locataires. Il fait comme il veut. Le bailleur social s'achète le droit de réservation.

**Madame Auquier :** Est-ce qu'il sera possible de nous fournir un nouvel organigramme mis à jour étant donné, qu'au niveau des services, cela a pas mal bougé.

**Monsieur le Maire :** Avec le tableau des effectifs, il y aura l'organigramme.

**Madame Lagat :** Pourquoi les élus d'opposition n'ont pas été conviés à la répétition privée de la « Génération Goldman » qui s'est déroulée le vendredi 3 mars à la Maison des Arts et de la Culture ?

**Monsieur le Maire :** Cela était réservé au personnel. Michael Jones souhaitait offrir la répétition générale au personnel et à ses propres invités. Au début, nous avions prévu une salle de 150 places. Malheureusement, ils avaient tellement de matériel, que nous avons été obligés d'enlever 40 places. Il n'y avait plus que 110 places et c'était plein. Il y avait sept ou huit élus de la majorité (ils n'avaient pas été invités). Michael Jones a invité des habitants (ses voisins). Nous n'avons pas été dans la « combine ».

**Madame Lagat :** Faisant partie de la commission Culture, je trouve cela un petit peu dommage.

**Monsieur le Maire :** C'est un choix.

**Monsieur Garcia :** Je n'y étais pas, non plus. Cela n'a pas été géré par la commission Culture. Généralement, dans les spectacles, tous les membres de la commission Culture paient leurs

places, comme tout habitant. Nous ne sommes pas invités non plus dans ces spectacles de la commune.

**Monsieur Viscogliosi :** Les services techniques ont fait des distributions de broyat les vendredis après-midi du mois de mars. Cela a bien fonctionné. J'ai une demande de certains habitants de la commune pour avoir une distribution le samedi matin. Je vais faire une distribution de broyat le 15 avril 2023, de 9 h à 11 h 30, à l'ancienne déchetterie. Ceux qui sont intéressés doivent s'inscrire au secrétariat du service technique ou à celui de la mairie. Je ne conduirai pas le tracteur. Chacun vient avec sa remorque et sa pelle pour remplir la remorque.

**Madame Auquier : Prise de parole inaudible**

Tout au long de l'année, nous coupons tous les végétaux de la commune. Tout est broyé par une entreprise.

**Madame Auquier :** Ce n'est pas ma question. Ce n'est que du bois ?

**Monsieur Viscogliosi :** C'est du bois déchiqueté. Il commence à fermenter et devient petit à petit du compost.

**Madame Reype-Allarousse :** La journée écocitoyenne se tiendra le 1<sup>er</sup> avril au Chapiteau à partir de 8 h 30. Tout le nécessaire pour ramasser les déchets dans les chemins sera mis en place. Nous aurons également la possibilité de visiter les installations de D.B.S. qui s'organise pour nous permettre de visiter ses installations, sur réservation, car il y a un nombre limité. Il y aura quatre groupes entre 10 h et midi. Il faut s'inscrire auprès du service du développement durable (Rachel). Il y aura également différentes animations au Chapiteau. Pour les habitants qui le souhaiteraient, le SMND sera là pour vendre des composteurs au prix de 30 euros.

J'en profite pour faire appel aux bonnes volontés pour l'organisation de cette journée qui va mobiliser pas mal de bras.

**Madame Lopez :** Don du sang, le 28 mars prochain. N'hésitez pas.

**Monsieur Carbone :** Au nom du maire, je tenais à remercier tout le personnel municipal qui, ce soir, s'est déplacé et a agi à la tentative d'envahissement des terrains communaux par les gens du voyage (en face du stade et le parking grands événements). Ils ont bloqué la route pendant deux heures.

Les fêtes communales :

- Samedi 18 mars : loto des parents d'élèves et le Dancing Wolf qui fait sa soirée annuelle ;
- Dimanche 19 mars : repas des plus de 60 ans ;
- Samedi 25 mars : andouillettes du Moto Club et le repas annuel du Foot Vétérans ;
- Vendredi 31 mars : cartes pour le Safari Truites ;

- Samedi 1<sup>er</sup> avril : journée écocitoyenne et pour les élus, la journée ANSORAA au monument des Aviateurs ;
- Samedi 8 avril : Safari Truites et l'APE fera la chasse aux œufs.

**Monsieur Garcia** : La médiathèque, comme chaque année, participe à la 19<sup>e</sup> édition de « Quais du Polar » du 31 mars au 2 avril 2023. Il y a beaucoup de petites choses à faire, dont une conférence « Secrets et anecdotes de tueurs en série », vendredi 24 mars à 20 h. Tout cela se passe à la MAC. Il y aura une présentation littéraire « Polar or not polar ». Dernièrement, nous avons fait une présentation autour de la BD polar. Nous avons appelé des personnes intéressées pour venir et nous avons choisi un certain nombre de BD. Là, par contre, ce seront des livres. Le 25 mars à 10 h, il y a la projection d'un film. Tout cela est gratuit. Le 29 mars à 20 h : « Un traître idéal ». Cluedo théâtral, le vendredi 21 mars à 20 h, soumis à des places et il en reste peu.

Pour tous ces événements, il faut contacter la médiathèque pour s'inscrire. Les places sont un peu limitées, mis à part pour la conférence et pour la projection qui se fera dans la salle de spectacle si vous êtes nombreux.

**Monsieur Carbone** : Je vous ferai un petit rapport pour la médiathèque une prochaine fois. C'est un franc succès. Les abonnements ont explosé en janvier. Je suis super content de ce qui se passe à la médiathèque.

Le conseil se termine à 20h40.

**Pierre MARMONIER**  
Maire de Colombier-Saugnieu

